

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

Entre l'AMAP

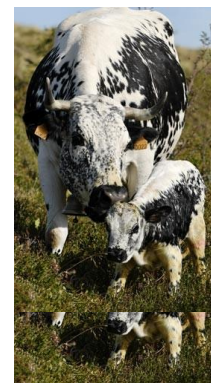
SAISON 2019

Distribution les vendredis de 17h à 19h
au siège de l'AMAP

3bis chemins des bruyères THIEFOSSÉ

En cas de problème contacter

Monique au **07 89 71 36 96**



Et les producteurs : La ferme de Reherrey
Vincent Muller et Pascale Miclo
83 route de Reherrey 88200 VECOUX
03 29 61 06 25
fermedereherrey@gmail.com

CONTRAT DE VIANDE BIO DE VEAU/STEAK HACHES SURGELES

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

.....

Tél : Mobile : Email :

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

Je m'engage à :

- produire de la viande de veau et de bœuf selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap ci-jointe.
- fournir aux abonnés les colis de veau et/ou de steacks hachés dont ils ont choisi les quantités et les dates de la livraison sur le présent contrat.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT :

- Je m'engage à payer et venir réceptionner les quantités de viande que j'ai commandées aux dates de livraison que j'ai déterminées sur le présent contrat.
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis à jour du montant de l'adhésion (10,00€)
Je suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (intempéries, maladies, ...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

Produits proposés :

- Des colis de veau de 5 kg environ qui contiennent des escalopes, des côtes, du sauté sans os, de la blanquette avec os, des rôtis et éventuellement du jarret et du filet.
- Des colis de 50 steaks hachés à 100g pièce (5kg en tout), emballés individuellement.

Les steaks hachés sont confectionnés avec la bête entière (entre 5 et 8 % de matière grasse) et surgelés à Eloyes.

- Des abats de veau, qui se commandent en supplément du colis.

| Produits | Poids | Prix | 08 février | 17 mai | 13 septembre | 13 décembre | Prix total |
|---------------------------------|-------|-------------------------------|------------|--------|--------------|-------------|------------|
| Colis de veau | ≈ 5kg | 70,00 € | | | | | |
| Colis de steaks hachés surgelés | 5 kg | 11,60 €/kg soit 58,00 € | | | | | |
| Total | | | | | | | |

Les abats :

Également à 13,50€ par kilo. Pour mémoire, par veau : **2 ½ têtes, 4 pieds, du foie en tranches, 1 cœur, 1 ris, 2 rognons, 1 cervelle, 1 langue.**

A multiplier par 2 ou 3 selon le nombre de veaux abattus.

Ils sont à réserver au moins 3 semaines avant la livraison auprès de l'AMAP. Les quantités en sont limitées et suivant le nombre de commandes, celles-ci peuvent ne pas être toutes satisfaites. Les premiers inscrits seront les premiers servis. Ils seront réglés lors de la régularisation finale le 15 décembre 2017.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

Le paiement s'effectue en 4 chèques maximum libellés à l'ordre de l'EARL de Reherrey

Suivant les produits commandés, la somme due peut n'être qu'approximative, dans ce cas

Les abats seront réglés à la livraison.

En cas de chèques libellés avec 1 nom différent, veuillez noter l'autre au crayon au dos du chèque.

| | Montant |
|--|---------|
| 1 ^{er} chèque daté du 1 ^{er} février 2019 | |
| 2 ^{ème} chèque daté du 1 ^{er} mai 2019 | |
| 3 ^{ème} chèque daté du 1 ^{er} septembre 2019 | |
| 4 ^{ème} chèque daté du 1 ^{er} décembre 2019 | |
| Total | |

Livraisons :

Elles auront lieu **les vendredis 08 février, 17 mai, 13 septembre, 13 décembre de 17 à 19h** au siège de l'AMAP au 3 chemin des Bruyères à Thiéfosse.

Le camion frigorifique sera stationné devant l'entrée de l'AMAP. Pensez à apporter une glacière pour ne pas rompre la chaîne du froid.

Fait à le

Les producteurs : Vincent Muller ou Pascale Miclo

L'adhérent :

P. Miclo



Contrat fait en 2 exemplaires à retourner à l'AMAP.